



## FORMATION / PPI 2016

### RAPPORTEUR :

Laurence BOYER, MCO

### DATE DE LA REDACTION :

2 février 2016

### BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric SICARD

### DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

9 février 2016

### CONTRIBUTEURS :

Martine KLOEPFER PELESE, Directrice des études EFB

Commission des finances

### TEXTES CONCERNES :

Articles L242-4-1 et D242-2-1 du Code de la sécurité sociale, Articles L612-8 et suivants du Code de l'éducation

### RESUME :

*Validation de la prise en charge financière par l'ODA de 24 PPI en juridictions pour l'année 2016*

### CHIFFRES CLES :

184 PPI en juridictions, dont 119 TGI et CA Paris, 65 en juridictions administratives

40 PPI financés par l'ODA en 2015

Coût d'un PPI de 6 mois en juridiction : 3 680 €

### TEXTE DU RAPPORT

#### Rappel :

Les PPI (projet professionnel individualisé) font partie intégrante (et obligatoire) du cursus à l'EFB. D'une durée de 6 mois, ils peuvent être effectués, au choix de l'élève, notamment au sein

- Des entreprises tous secteurs confondus
- Des administrations et juridictions
- De cabinets d'avocats à l'étranger
- D'associations
- Ils peuvent également consister en une formation complémentaire diplômante de niveau M2, en France ou à l'étranger

Les élèves pouvant mixer 2 de ces choix sur 2 périodes de 3 mois.

### Quelques statistiques :

Voir récapitulatifs statistiques 2013 à 2015 en Annexe.

De 2013 à 2015, la majeure partie des PPI s'est réalisée :

- En entreprise (43 %)
- En M2 (16 %)
- En juridiction (12%)
- Dans des cabinets d'avocats à l'étranger (11 %)

Environ 20 % des PPI se font à l'étranger dont 400 stages à l'étranger en 2015 (tous secteurs confondus : cabinets, entreprises, juridictions, organisations internationales), dont 20 % au royaume uni, 15 % aux USA, 8 % au Luxembourg.

### FOCUS sur les PPI en juridictions

2013 : 159 PPI, dont 88 TGI et CA Paris, 71 en juridictions administratives

2014 : 167 PPI, dont 90 TGI et CA Paris, 77 en juridictions administratives

2015 : 184 PPI, dont 119 TGI et CA Paris, 65 en juridictions administratives

**En 2015**, face au manque de moyens de la Cour d'appel de Paris a dû réduire son budget des PPI. Par souci de conserver de bonnes relations avec la Cour et de permettre à nos élèves avocats de se former en juridictions, l'Ordre a accepté, à titre exceptionnel, de prendre en charge le coût financier de 40 PPI (**Voir détail en Annexe - coût 104 250 €**).

**Pour l'année 2016**, il est proposé de maintenir une prise en charge mais dans une proportion moindre, et étendue au Tribunal de commerce et à la DACS.

En l'espèce 24 PPI selon la répartition suivante, pour un coût maximal réalisé de 88 312 € :

#### **Prise en charge ODA / PPI 2016**

CA Paris	16
T Com Paris	4
DACS	4
<b>Total</b>	<b>24</b>

<b>Cout Maximal</b>		
plafond horaire de la SS		24,00 €
15%		3,60 €
Nb d'h /stage mensuel	(22 j * 7 h)	154
Indemnité mensuelle de stage		554,40 €
transport		35,00 €
Coût bulletin de paie		23,88 €
<b>Total mensuel</b>		<b>613,28 €</b>
<b>Stage 6 mois</b>		<b>3 679,68 €</b>
<b>x 24 PPI</b>		<b>88 312,32 €</b>

